APPRENTISSAGE

CAP

SAPVER

Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Je veux être utile à mon territoire

Je suis

- Toujours prêt à aider les autres
- Dynamique, curieux
- Inspiré par le goût du contact

J'ai envie de

- Travailler au contact des autres
- Prendre soin des plus fragiles
- Donner des conseils à des clients

Il **s'agit d'une formation de niveau 3 qui permet de former des personnes polyvalentes sur :**
- Le Service Aux Personnes en structures petite enfance (multi accueil, crèches...) en maison de repos, EPHAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes...), en centre spécialisé.
- La Vente en magasin de proximité et l'accueil de clientèle.

RENSEIGNEMENTS

Françoise AIRIAU
Référente apprentissage

francoise.airiau@cneap.fr
02 40 24 91 55
www.kerguenec.net

Frais de Scolarité pris en charge par les OPCO pour les Apprentis
Aide de 3€ par repas pris à l'UFA pris en charge par les OPCO

CFA métiers de nos territoires Pays de la Loire

KERGUÉNEC

Je suis en

- CAP 1ère année

CAP SAPVER

Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

L'apprentissage comme voie de formation

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail (CDI ou CDD) signé entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation pendant 6 mois à 3 ans.

Rendez-vous, informations, inscriptions

Dans le cadre de son apprentissage en SAPVER, le passage de l'apprenti-e dans les services de l'entreprise lui permettra de valider ses objectifs de formation.

Le CAP SAPVER vous formera à…

- L'organisation et la mise en place d'interventions de service
- La connaissance des techniques de vente
- La mise en oeuvre de projets d'animation avec des partenaires (Marché de Noël, Marché des producteurs, Thé dansant, Rencontres solidaires, Repas à thème, Journées sportives…)

Tout en développant **l'autonomie, l'ouverture d'esprit**

Contrat d'apprentissage possible à partir de la 2ème année de CAP

Au travers…

- De l'pprentissage et d'un stage Erasmus à l'étranger (2 semaines en CAP2)
- De cours pratiques au lycée et avec des partenaires auprès d'enfants, de personnes âgées, handicapées, magasins de proximité
- De cours techniques : hygiène, puériculture, alimentation, animation, technique de vente
- De cours de matières générales pour acquérir un niveau adapté pour poursuivre en Bac

Les + de Kerguénec

- Mises en situation avec nos partenaires locaux
- Stage à l'étranger (programme Erasmus+)
- Soutient, méthodologie
- **Accompagnement personnalisé** sur l'orientation

Après le CAP SAPVER vous pourrez…

Poursuivre des études :

- BAC SAPAT (Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires)
- Bac TCVA (Technicien Conseil Vente en Alimentation)
- CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance

Travailler dans :

- Des crèches, des écoles, des espaces multi-accueil, des structures d'aide à domicile, des établissements d'accueil de personnes âgées ou handicapées
- Des magasins divers

Photos : © www.unsplash.com © pexels © freepik.com

KERCUËNEC LYCÉE PRIVÉ PROFESSIONNEL
Saint-Molf | 02 40 24 91 55 | kerguenec@cneap.fr | www.kerguenec.net

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE de Loire-Atlantique · CNEAP · RÉGION PAYS DE LA LOIRE · MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE · Erasmus+

HE FRENCH MAQUIS AR

Cadre Administratif et Juridique

Parcours de l'apprenti à Kerguénec :

•Après avoir rempli un dossier, le candidat passe des tests de positionnement et un entretien d'analyse de ses besoins.
•Il lui faut ensuite trouver un employeur / maître d'apprentissage.
•Lors des périodes d'alternance au lycée, l'apprenti est un salarié envoyé en formation par l'employeur.

La signature du contrat

•Le contrat est signé par l'employeur et l'apprenti (et par son représentant légal, si l'apprenti est mineur).
•Un exemplaire est remis à l'apprenti, l'autre est conservé par l'employeur.

Dès la signature du contrat d'apprentissage, l'le CFA transmet le contrat à l'opérateur de compétence (OPCO). Cette transmission peut se faire par voie dématérialisée.

Le contrat d'apprentissage

•Le contrat peut débuter, au plus tôt, **trois mois avant le début** de la formation et **jusqu'à trois mois après** le début de la formation.
•Il s'achève **après la fin de la formation,** c'est-à-dire après l'obtention du diplôme.

Le calendrier d'apprentissage

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaines. Le calendrier d'apprentissage est remis par l'UFA à l'employeur et respecte les modalités suivantes :
•**28** semaines en entreprise / an
•**19** semaines au centre de formation / an
•**5** semaines de congés payés / an

L'apprenti peut travailler le week-end avec l'obligation, pour les moins de 18 ans, d'avoir 2 jours de congés consécutifs. Les horaires de nuits (21h – 6h) sont interdites pour les mineurs.

APPRENTISSAGE – UFA DU LYCÉE KERGUÉNEC – 44350 ST MOLF
Tel : 02 40 24 91 55 – www.kerguenec.net - kerguenec@cneap.fr

KERGUÉNEC

SEPT.			OCT.				NOV.					DEC.				JANV.				FEV.				
UFA			Entreprise																					
36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CAP 2 SAPVER Année 2025-2026																									
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
MARS			AVRIL				MAI					JUIN				JUIL.				AOÛT				

Période entreprise
Période UFA

RENSEIGNEMENTS

Françoise AIRIAU
Référente apprentissage

francoise.airiau@cneap.fr
02 40 24 91 55
www.kerguenec.net
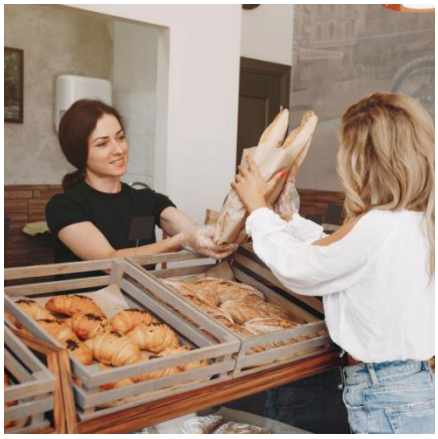
Frais de Scolarité pris en charge par les OPCO pour les Apprentis
Aide de 3€ par repas pris à l'UFA pris en charge par les OPCO